



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

Rentabilité exceptionnelle = Rémunération exceptionnelle !! Négociation du 11/02/2020

La CFDT revendique des augmentations générales au minimum égales à l'inflation 2019 pour toutes les catégories professionnelles.

Une enveloppe globale d'augmentation (AG + AI) = l'inflation 2019 + 2% avec un talon conséquent qui touche au mini les 2/3 des salariés.

La CFDT a rencontré M. TAVARES et a revendiqué la poursuite de la mesure des 1 % au-dessus de l'inflation (NEC1) dans l'accord NEC2

Le premier semestre 2019 a été marqué par une rentabilité record de notre groupe. Nous attendons les résultats sur l'année complète, mais les prévisions sont bonnes. L'ambiance dans l'entreprise n'est pas merveilleuse et si l'accord motivation et bien être doit améliorer la qualité de vie au travail, il ne doit pas occulter le besoin important de reconnaissance salariale des collaborateurs qui contribue aussi à la motivation.

SMIC : La revalorisation du Smic au 1^{er} janvier 2020 est de 1.2 % soit 1539,42 euros bruts

Une augmentation générale doit permettre d'éviter aux bas salaires PCA de se retrouver au niveau du SMIC !

Rentabilité record au premier semestre :

Les bénéfices ont bondi de 23,7% au 1^{er} semestre 2019 et la marge opérationnelle a atteint 8,7%. Les résultats consolidés qui seront publiés le 26 février 2020 devraient confirmer une année 2019 d'un haut niveau.



Une entreprise solide et ambitieuse en passe de devenir 4^{ème} constructeur mondial. L'ambition ne doit pas être qu'économique mais également sociale.

Des prévisions d'inflation pour 2019 aux alentours de 1,3% hors tabac.

Une augmentation générale pour tous qui doit permettre de préserver à minima le pouvoir d'achat.

LA CFDT REVENDIQUE EGALEMENT :

- La revalorisation de la prime de rentrée à **250 €** (inchangée depuis 2014) et intégrer les sites qui n'en bénéficient pas (Douvrin...)
- Une augmentation de **3%** pour l'ensemble des primes, indemnités et gratifications : primes de poste, d'inconvénient d'horaire, astreinte, appel/rappel, déclics, médailles (non revalorisées depuis 2011), etc.
- Une revalorisation conséquente de toutes les primes de transport. **Pour rappel, augmentations en 2019 des prix de carburants : Diesel +21% et SP95 + 15%.**
- Renouveler la possibilité de se faire payer 35h du compteur « Réserve Indemnisable » sans condition de critère.
- L'intégration des cadres lors des négociations salariales. La CFDT revendique le versement d'une part variable (PVG) avec mini à 50% sur les objectifs personnels.
- Le passage cadre K92 vers P2 qui était prévu à 4 ans révolus réduit à 3 ans révolus.
- Revalorisation de la PVG de 0,25 mois pour toutes les catégories jusqu'à C **mais la CFDT est plutôt favorable à des augmentations générales que des primes conditionnées à l'atteinte d'objectifs.**
- Une revalorisation des **primes liées à la flexibilité** : faire passer la prime de prévenance tardive à 30€ pour imposer plus de rigueur et de stabilité dans l'organisation du travail.
- La mise en place d'un groupe de travail pour revoir à la hausse les barèmes de la politique voyage.
- Revalorisation de toutes des primes moniteurs et **l'étendre aussi aux moniteurs non enlignés.**
- **Télétravail** : Augmenter les primes : 10€/mois pour 1 jour de télétravail par semaine, 20€ pour 2 jours et 30€ pour 3 jours. Ajouter une fréquence de 3 ans au remboursement d'équipements avec toujours 50% et max de 150€

➤ Un supplément d'intéressement à la hauteur du résultat exceptionnel et de l'engagement des salariés !

PRIME GILETS JAUNES / MACRON

Revendication de 1000 € avec une répartition qui privilégie les bas salaires

**S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS**



Grilles de salaires PSA

Êtes-vous bien payés ??

➤ Grilles de salaires : Mode d'emploi !

Chaque année, la direction communique aux organisations syndicales des données statistiques relatives à la répartition des salaires suivant la classification. La CFDT vous communique les grilles réactualisées.

Ouvriers et TAM (fiche de paie de référence : Décembre 2019)

Pour la lecture de la grille de salaire, il faut se référer à la rubrique "taux de base 35 heures"

Cadres (fiches de paie de référence : tous les mois)

Somme des mensualités des 12 mois.

Lecture de la grille

Pour chaque coefficient, il y a un découpage en 10 parties ou 10 déciles.

1 décile = 10 % de l'effectif => 10 déciles = 100% de l'effectif

(la direction communique jusqu'au 9^{ème} décile)

Quelques définitions

-  **MINI** = Salaire minimum pratiqué dans le coefficient
-  **1er décile** = En dessous de ce salaire se trouvent 10% des salariés les moins payés (90% des salariés gagnent plus que le 1^{er} décile)
-  **MEDIANE** = 50% des salariés gagnent moins que le salaire médian et 50% gagnent plus.
-  **9^{ème} décile** = Le salaire qui sépare 10% des salariés les plus payés des autres (90% des salariés gagnent moins que le 9^{ème} décile)
-  **MOYENNE** = Moyenne des salaires du total de l'effectif du coefficient



TAM : Taux de Base 35 heures en €

Coef	Salaire Mini		Salaire 1 ^{er} décile		Salaire Médian		Salaire 9 ^{ème} décile		Salaire Moyen	
	femmes	hommes	femmes	hommes	femmes	hommes	femmes	hommes	femmes	hommes
255	1938 €	1967 €	2002 €	2003 €	2093 €	2200 €	2261 €	2480 €	2123 €	2222 €
270	1926 €	1672 €	2050 €	2106 €	2210 €	2300 €	2440 €	2567 €	2229 €	2322 €
285	1944 €	1969 €	2153 €	2176 €	2296 €	2349 €	2577 €	2628 €	2326 €	2384 €
305	2032 €	2086 €	2272 €	2318 €	2452 €	2499 €	2710 €	2750 €	2473 €	2524 €
320	2182 €	2247 €	2418 €	2461 €	2652 €	2676 €	2972 €	2922 €	2684 €	2691 €
335	2217 €	2141 €	2450 €	2468 €	2712 €	2690 €	3009 €	2961 €	2722 €	2713 €
365	2252 €	2412 €	2611 €	2662 €	2929 €	2885 €	3229 €	3128 €	2929 €	2892 €
395	2633 €	2565 €	2772 €	2762 €	3136 €	3032 €	3210 €	3293 €	3043 €	3033 €

OUVRIERS, EMPLOYES : Taux de Base 35 heures en €

Coef	Salaire Mini		Salaire 1 ^{er} décile		Salaire Médian		Salaire 9 ^{ème} écile		Salaire Moyen	
	femmes	hommes	femmes	hommes	femmes	hommes	femmes	hommes	femmes	hommes
170	1559 €	1543 €	1959 €	1559 €	1574 €	1574 €	1605 €	1688 €	1587 €	1599 €
175	1536 €	1536 €	1559 €	1559 €	1588 €	1574 €	1692 €	1673 €	1597 €	1590 €
180	1579 €	1560 €	1615 €	1600 €	1680 €	1666 €	1792 €	1795 €	1690 €	1678 €
185	1614 €	1583 €	1690 €	1640 €	1741 €	1712 €	1840 €	1845 €	1752 €	1728 €
190	1599 €	1592 €	1715 €	1715 €	1798 €	1809 €	1919 €	1945 €	1809 €	1820 €
195	1653 €	1620 €	1761 €	1759 €	1859 €	1878 €	1973 €	2008 €	1862 €	1882 €
200	1718 €	1631 €	1802 €	1831 €	1916 €	1947 €	2067 €	2089 €	1926 €	1954 €
215	1738 €	1594 €	1847 €	1843 €	1974 €	1984 €	2137 €	2151 €	1986 €	1992 €
225	1782 €	1669 €	1886 €	1905 €	1988 €	2016 €	2123 €	2189 €	1999 €	2034 €
240	1842 €	1842 €	1937 €	1958 €	2038 €	2093 €	2230 €	2281 €	2064 €	2110 €
255	1916 €	1891 €	1999 €	2041 €	2132 €	2206 €	2332 €	2408 €	2158 €	2217 €
270	2013 €	1932 €	2033 €	2117 €	2136 €	2321 €	2326 €	2522 €	2178 €	2320 €
285	NS	1958 €	NS	2268 €	NS	2455 €	NS	2680 €	NS	2464 €
305	-	2116 €	-	2358 €	-	2565 €	-	2738 €	-	2547 €

CADRES : Salaires Bruts annuels 2019 en €

Coef	Salaire Mini		salaire 1 ^{er} décile		Salaire Médian		Salaire 9 ^{ème} Décile	
	femmes	hommes	femmes	hommes	femmes	hommes	femmes	hommes
K92	39700 €	40000 €	42078 €	42470 €	45000 €	44775 €	46920 €	47000 €
Pos. 1	37999 €	37752 €	38389 €	38576 €	40050 €	40800 €	44000 €	43840 €
Pos. 2	38450 €	37510 €	44800 €	45000 €	51200 €	51000 €	60000 €	59842 €
Pos.3A	56000 €	45000 €	58920 €	59500 €	67000 €	68000 €	78080 €	80600 €
Pos.3B	73000 €	62000 €	78000 €	77300 €	87000 €	90000 €	104000 €	109000 €
Pos.3C	90000 €	63500 €	99300 €	108000 €	115000 €	125000€	134100 €	151800 €

N'hésitez pas à solliciter vos délégués CFDT !



**COMBATIFS AU QUOTIDIEN,
CONSTRUCTIFS POUR DEMAIN**